

Valeurs Actuelles - Le 2 aout 2013

La mort d'un clocher à Gesté



2 Août 2013

La mort d'un clocher à Gesté

Par  Marie de Greef-Madelin

-  + |  11 commentaires     



Vandalisme. L'église de Gesté est démolie contre l'avis de la justice et des Bâtiments de France. Récit d'un acharnement du conseil municipal à détruire l'édifice religieux. Photo © MPG

« Hélas ! on voit que de tout temps / Les petits ont pâti des sottises des grands », écrivait Jean de La Fontaine dans sa fable *les Deux Taureaux et Une grenouille*. Les petits sont ici les fidèles du village de Gesté, commune de 2 600 âmes dans le Maine-et-Loire. Impuissants, ils assistent, ce 19 juin, à la destruction de leur église jugée *« trop grande et sans intérêt historique »*, selon le maire socialiste, Jean-Pierre Léger. Une grande mâchoire d'acier taille dans l'édifice néogothique. Le mur de la nef est éventré.

« J'ai été baptisé dans cette église, j'y ai été enfant de chœur, je m'y suis marié », raconte un habitant, Jean Woznica. Il n'en revient pas de la *« façon sournoise »* dont les élus, avec la complicité du préfet et du sous-préfet, ont procédé.

Rappel des faits. En 1995, alors que la loi de 1905 oblige les communes à maintenir les édifices religieux hors d'eau, la mairie résilie le contrat annuel d'entretien de l'église. Constatant sa dégradation au cours des années suivantes, le conseil municipal vote sa démolition, en février 2007. Une association est créée, Mémoire vivante du patrimoine gestois (MVPG), et dépose un recours auprès du tribunal administratif de Nantes. Elle est déboutée dans un premier temps avant d'obtenir gain de cause en appel : le tribunal pointe une erreur d'appréciation manifeste de la mairie et considère que l'église *« présente un intérêt architectural pour sa remarquable reconstruction néogothique »*. Le permis de démolir délivré par la mairie est annulé.

En mai 2013, nouveau rebondissement. En dépit de la décision de justice, le conseil municipal évoque le risque que fait peser l'édifice sur la population. Qu'importe si aucune pierre n'est jamais tombée. Le conseil signe un arrêté de péril imminent et vote la démolition de l'église. Pour se justifier, la municipalité avance aussi des chiffres : la restauration aurait coûté 3 millions d'euros, selon le cabinet Héritage.

« Le devis a été artificiellement gonflé », poursuit Jean Woznica. « Le maire a demandé un devis maximal au cabinet Héritage, qui reconnaît lui-même avoir budgété des travaux inutiles. »

Tout porte à croire que l'on s'acharne à détruire l'église. Selon l'Observatoire du patrimoine religieux (OPR), le budget de restauration d'une église excède très exceptionnellement un million d'euros. Pour restaurer celle de Sévérac (Loire-Atlantique), un édifice où il fallait redresser le clocher, reconstruire les voûtes, refaire les murs, le montant des travaux budgété par le même cabinet Héritage s'élevait à 990 000 euros. *« C'est dire si, pour 3 millions, c'est une restauration de grand, grand luxe »,* poursuit un autre habitant.

« Les églises sont abandonnées soit par incompetence, soit par mauvaise foi. Certains maires de communes de 500 habitants parviennent à lever un million d'euros auprès du conseil général et du conseil régional quand d'autres refusent la moindre démarche pour obtenir des subventions », déclare Maxime Cumunel, délégué de l'OPR. Gesté est un exemple d'acharnement et de mauvaise foi. Fin juin, alors que les travaux étaient suspendus après la découverte d'amiante, l'association MVPG a déposé un dernier recours afin de stopper la démolition. Mais le 12 juillet, l'ordonnance de référé a conclu que l'urgence était de finir les travaux et non de les suspendre.

 @Valeurs